

RAPPORT GENERAL DE LA CONFERENCE D'ENTENTE NATIONALE
BAMAKO, DU 27 MARS AU 02 AVRIL 2017

1. Introduction

La Conférence d'Entente Nationale (CEN) est une disposition de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali signé le 15 mai 2015 et parachevé le 20 juin 2015. Le contexte de la tenue de la Conférence d'Entente Nationale est celui de la période intérimaire prévue dans ledit Accord.

La Conférence d'Entente Nationale s'est tenue du 27 mars au 02 avril 2017, au Palais de la Culture Amadou Hampaté BA de Bamako.

Y ont pris part :

- les représentants : des parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation, de la Médiation internationale, des Institutions de la République, des organisations professionnelles, des syndicats, des médias et communicateurs traditionnels, des associations des jeunes, des femmes, de la classe politique, des organisations de la société civile, des confessions religieuses, des autorités coutumières.
- les anciens Premiers ministres et ministres, les Ambassadeurs et Chefs de Mission accrédités en République du Mali,
- les élus nationaux et locaux, les Gouverneurs des Régions et du district de Bamako, , les autorités coutumières, les députés, les femmes, et les jeunes.

2. Objectifs de la Conférence d'Entente Nationale

L'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger prévoit en son article 5 des mesures destinées à instaurer la Paix, l'Unité et la Réconciliation Nationale à travers ce qui suit :

« La dimension sociopolitique des crises cycliques qui ont jalonné le septentrion malien nécessite un traitement politique. A cet égard, une Conférence d'Entente Nationale sera organisée durant la période intérimaire, avec le soutien du Comité de Suivi et sur la base d'une représentation équitable des parties, en vue de permettre un débat approfondi entre les composantes de la Nation malienne sur les causes profondes du conflit. Ce débat aura à prendre en charge, entre autres, la problématique de l'Azawad.

Il devra dégager les éléments d'une solution devant permettre au Mali de transcender sa douloureuse épreuve, de valoriser la contribution de ses différentes composantes à l'identité du pays et de promouvoir une véritable réconciliation nationale. Une Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation nationale sera élaborée, sur une base consensuelle, en vue de prendre en charge les dimensions mémorielle, identitaire et historique de la crise malienne et de sceller son unité nationale et son intégrité territoriale ».

A cet effet, les objectifs spécifiques de la Conférence d'Entente Nationale sont les suivants :

- analyser les causes profondes des crises que le Mali a connues et qui ont des répercussions sur la paix, l'unité et la réconciliation nationale ; cette analyse devra inclure la problématique de l'Azawad en tant qu'entité mémorielle, humaine et culturelle ;
- identifier les défis et les enjeux liés à la paix, l'unité et la réconciliation ;

- proposer des pistes de solutions et des engagements communs devant permettre un vivre-ensemble harmonieux, une paix et un développement durables ; et
- définir les nouveaux termes d'une réconciliation nationale.

3. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la Conférence d'Entente Nationale était placée sous la Haute présidence de Son Excellence, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat.

Elle a été marquée par trois (3) interventions :

- le mot de bienvenue du Maire de la Commune V ;
- le discours du Président de la Commission Préparatoire et Président de la Conférence d'Entente Nationale ;
- le discours d'ouverture de Son Excellence, Monsieur Président de la République, Chef de l'Etat.

3.1. Intervention du maire de la Commune V

Le Maire de la Commune V, Monsieur Amadou OUATTARA, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a ensuite exprimé sa reconnaissance aux autorités pour le choix porté sur sa commune pour abriter la Conférence et félicité le Président de la République pour sa détermination à aller à la paix.

3.2. Intervention du Président de la Conférence d'Entente Nationale

Le Président de la Conférence d'Entente Nationale, le Pr Baba Akhib HAIDARA, a fait observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont perdu leur vie au cours de cette crise. Il a ensuite situé la conférence dans son contexte, à savoir le respect et la mise en application des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale et magnifié « le sentiment d'utilité et l'honneur qui ont guidé l'organisation de cette conférence ».

Le Président de la Conférence a rappelé que le processus de la préparation de la Conférence était basé sur le principe de l'inclusivité. En plus de la revue de la documentation ayant trait à la crise malienne, ont été organisées des consultations dans les régions et dans le district de Bamako, avec les réfugiés et les Maliens résidant au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, les associations féminines et les organisations de jeunes. Des consultations catégorielles ont également été menées par le Président de la CEN auprès des partis politiques, des organisations syndicales, des organisations de la société civile, du secteur privé et de personnalités représentant les forces vives de la Nation.

Il a en outre informé les participants que les éléments constitutifs de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale qui émergeront de la présente Conférence seront approfondis, selon un cadre et une procédure qui seront définis par les plus hautes autorités, en vue de sa finalisation.

Le Président de la CEN a adressé ses remerciements à tous les acteurs nationaux, aux partenaires techniques et financiers, à la Médiation internationale et à tous ceux qui ont œuvré pour que la Conférence d'Entente Nationale soit une réussite.

Il a précisé que « La Conférence n'est le monopole de personne, ni l'exclusivité d'une composante nationale particulière. Elle concerne toute notre Nation, toutes nos sensibilités réunies et toutes nos attentes rassemblées. Elle n'est dirigée contre personne, à plus forte raison contre une institution et ne saurait être une source de conflits », avant d'inviter toutes et tous à se surpasser pour que puissent régner la paix, l'unité et la réconciliation nationale au Mali.

Il a aussi souhaité que la Charte soit pour la Nation malienne, singulièrement pour la jeunesse et les générations futures, un instrument de sortie de crise, et un outil de paix

et de réconciliation nationale.

3.3. Intervention de Son Excellence, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat

Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence d'Entente Nationale tout particulièrement à ceux qui ont fait un long déplacement pour se joindre à ce grand dialogue inter malien.

Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat a recouru à l'image de la maison familiale qui n'est jamais assez pleine pour recevoir chaque enfant du même père et de la même mère, de « La Mère-Patrie ».

Déplorant l'absence de certains fils du pays, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat a souligné que « cette Conférence d'Entente Nationale est un train qui démarre. Et qui peut toujours être rattrapé à une autre gare, à une autre station. « L'essentiel est qu'à l'arrivée, toute la famille soit réunie. Et la dernière gare, le terminus de ce voyage porte le nom : d'Entente nationale ».

Abordant la question de la Charte et faisant suite aux propos du Président de la Conférence, Monsieur le Président de la République a dit que celle-ci scellera l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Mali, selon les termes mêmes de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale. Aussi, une fois qu'il aura reçu les recommandations de la Conférence, il décidera du cadre, des modalités et de l'agenda de son élaboration définitive ainsi que de son appropriation par l'ensemble des composantes de la Nation. Il nous faut, conseille-t-il, éviter que la Conférence soit prise en otage par les surenchères diverses, par les tentatives de positionnement et par les remises en cause d'arrière-garde. Il a salué les efforts déployés en amont par la Commission Préparatoire dont le Président a scrupuleusement respecté les termes du mandat à lui confié, notamment en ce qui concerne l'inclusivité et la liberté de parole, deux principes qui ont prévalu lors de toutes les consultations.

Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat a partagé avec l'assistance trois remarques: « Tout d'abord, les voies de sortie de crise proposées par les différents interlocuteurs sont certes multiples, mais la destination reste la même pour tous : restituer à notre pays sa grandeur de nation debout. Ensuite, les différences d'approche ont été formulées sous formes de divergences de vues, et non en termes d'antagonismes irréductibles. Enfin, il s'est exprimé de manière unanime une très forte exigence d'amélioration de la gouvernance dans notre pays. La prise en charge de cette exigence me paraît indispensable pour créer le socle de confiance populaire sur lequel reposera la mise en œuvre de la Charte.

Monsieur le Président de la République, après avoir remercié le Président Baba Akhib Haïdara et toute l'équipe de la Commission Préparatoire a rappelé l'originalité de l'exercice que constitue la Conférence d'Entente Nationale et la nécessité de construire les indispensables compromis de confiance qui nous permettront d'avancer à pas sûrs dans la consolidation de la Paix, de l'Unité et de la Réconciliation.

4. Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en sessions en plénière et en travaux de groupes. La Conférence d'Entente Nationale, réunie en session plénière, a mis en place le Bureau de la Conférence ; adopté le règlement intérieur de la Conférence ; suivi des exposés sur les conclusions des consultations dans les régions du Mali et dans le District de Bamako ainsi que de celles organisées à l'intention des associations féminines et des organisations de jeunes ; entendu des communications des représentants des maliens de l'extérieur et des réfugiés; et enregistré des interventions de plusieurs personnalités. Il a été procédé à la modification de l'article 9 du Règlement intérieur. Le Bureau de la

CEN est désormais composé comme suit :

- Un (1) Président et des Vice-Présidents ;
- Un rapporteur général ;
- Trois (3) rapporteurs adjoints.

Le Bureau de la Conférence d'Entente Nationale qui a été mis en place se compose comme suit :

- Président : M. Baba Akhib Haïdara;
- Vice-Président pour le compte du Gouvernement : M. Mohamed El Moctar, Ministre de la Réconciliation Nationale ;
- Vice-Président pour le compte de la CMA : M. Mahmoud Ould Mohamed ;
- Vice-Président pour le compte de la Plateforme : Me Harouna Toureh ;
- Vice-Président pour le compte de la société civile : M. Bouréïma Allaye Touré ;
- Vice-Président pour le compte des confessions religieuses : M. Mahmoud Dicko ;
- Vice-Présidente pour le compte des femmes : Me Saran Keita Diakité;
- Vice-Président pour le compte des jeunes : M. Souleymane Satigui Sidibé ;
- Rapporteur Général : M. Nouhoum Sankaré.

En ce qui concerne les termes de référence, le 4e point des résultats attendus a été modifié ainsi qu'il suit : « des éléments constitutifs d'une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale ont été identifiés ».

La Conférence a enregistré plusieurs contributions, dont celles :

- de la Coordination des Mouvements de l'AZAWAD (CMA)
- du Président du Haut Conseil Islamique au Mali
- de Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
- de M. Abdoulaye Idrissa Maïga, Ministre de la Défense et des Forces Armées
- du Haut-Conseil des Maliens de l'Extérieur
- du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne
- Exposé sur les consultations avec les Associations Féminines
- Exposé sur les consultations avec les organisations de jeunesse
- du Réseau des Communicateurs Traditionnels
- des réfugiés maliens au Burkina, au Niger et en Mauritanie
- des Forces Armées et de Sécurité
- du Chef de file de l'opposition politique
- des Mouvements de Résistance Civile Associations Affiliées de Gao, CMFPR2
- du Conseil National de la Société Civile
- Contribution des Femmes de l'AZAWAD
- du Forum des Organisations de la Société Civile au Mali
- de la Coordination Nationale du Réseau des Jeunes Patriotes du Nord pour la Paix et le Développement du Mali

Ces contributions sont annexées au rapport général de la Conférence.

S'agissant des travaux de groupes, ils ont porté sur trois (3) thèmes qui sont : la Paix, l'Unité et la Réconciliation nationale. Les travaux se sont déroulés les 29, 30 et 31 mars 2017.

La restitution des travaux de groupes a été effectuée en plénière le samedi 01er avril 2017. Les participants ont identifié les causes profondes des crises à répétition au Mali, échangé sur la question de l'Azawad et fait des recommandations générales et spécifiques pour en venir à bout.

5. Causes des différentes crises relevées

Les causes profondes et sous-jacentes des différentes crises ont été identifiées à travers des analyses et des constats majeurs, permettant de mettre en relief les points ci-après :

Déficit de la gouvernance

- la mauvaise gestion des ressources publiques de l'Etat ;
- la mauvaise répartition du développement et du pouvoir ;
- la mauvaise répartition des ressources et des richesses sur l'étendue du territoire ;
- la corruption, la délinquance financière, le clientélisme et le népotisme ;
- le déficit voire l'absence de communication entre Gouvernants et gouvernés ;
- la mauvaise distribution et la corruption de la justice ;
- l'absence de rapport suivi entre l'Etat et sa diaspora.

Déficit sécuritaire

- la multiplication des groupes armés ;
- le trafic des stupéfiants et des armes ;
- les intérêts géostratégiques et économiques internationaux ;
- l'incapacité de l'Etat à gérer la porosité des frontières et à assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire ;
- l'absence de l'Etat sur tout le territoire national.

Déficit de gestion des diversités/exclusion

- la prolifération des associations à caractère ethnique et régionaliste ;
- l'exacerbation du fait communautaire ;
- la prise en compte inégale de l'histoire et de la culture de plusieurs communautés dans le système éducatif malien;
- La faible connaissance par les maliens de leur pays, de son histoire et de sa culture dans sa diversité: les différentes régions en terme de géographie physique, d'histoire des peuples, de mode de vie, d'aires culturelles, etc.
- l'inégalité de statut des langues nationales, qui crée un déséquilibre entre les différentes communautés dans le pays ;
- l'inégale promotion des différentes cultures dans les médias nationaux, notamment à la radiotélévision nationale ;
- la faible insertion des sortants des universités arabes ;
- l'abandon des valeurs sociétales : respect des parents, de la femme, tolérance, acceptation des uns et des autres, solidarité et entraide ;
- la faiblesse des échanges culturels entre les différentes régions du pays ;
- la faible prise en compte des revendications de certaines communautés, qui s'estiment marginalisées, malgré leur poids démographique ;
- l'injustice sociale, l'inégalité de la répartition des ressources publiques ;
- la faible prise en compte des organisations confessionnelles par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et la Conférence d'Entente Nationale;
- le rapport ambigu entre le Gouvernement et les leaders religieux, ce qui fragilise davantage l'autorité de l'Etat et le principe de laïcité.

Déficit de développement socio-économique et de gestion des ressources naturelles

- le développement inégal des régions;
- la problématique de l'emploi des jeunes maliens;
- la question de la scolarité : accès et qualité de la formation de base, absence d'écoles d'enseignement technique et professionnel, singulièrement dans les régions du Nord ;
- la mauvaise répartition de la richesse nationale ;
- l'absence ou la non application de schéma directeur national pour le développement des infrastructures de transport et de communication ;
- l'insuffisance des services sociaux de base ;
- les inégalités d'accès aux denrées alimentaires de première nécessité.

Effritement des valeurs sociétales et du sens civique

- l'instrumentalisation de la religion ;
 - l'émergence du terrorisme, de l'extrémisme religieux et des trafics de tous genres;
 - l'insuffisance d'éducation familiale et citoyenne ;
 - le non-respect de la chose publique ;
 - l'abandon de l'intérêt commun au profit de l'intérêt individuel ;
 - l'abandon de l'enseignement de l'éducation civique et morale ;
 - la dévalorisation de la citoyenneté et des symboles de l'Etat (drapeau, hymne, etc.).
- Insuffisance du niveau de mise en œuvre des Accords de paix précédents et de leur suivi-évaluation

- la faible mise en œuvre des Accords précédents ;
- l'insuffisante compréhension par- et adhésion de la population à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;

6. A propos de l'appellation Azawad

Des débats et échanges, il est ressorti les trois éléments principaux suivants :

- le terme Azawad ne renvoie plus à aucun projet politique ;
- l'appellation Azawad, au plan administratif, ne peut englober de fait toutes les régions dites du Nord ;
- l'appellation Azawad recouvre une réalité socioculturelle, mémorielle et symbolique partagée par certaines populations du Nord du Mali.

7. Recommandations générales

7.1. Portant sur la gouvernance

- Améliorer la gouvernance, la justice et la gestion des ressources publiques ;
- Faire l'évaluation et l'audit de toutes les ressources publiques (Fonds d'aides extérieures et ressources budgétaires) destinées aux régions du nord ;
- Accélérer le retour de l'administration publique sur toute l'étendue du territoire national ;
- Criminaliser toutes les revendications basées sur la violence et l'usage des armes ;
- Rapprocher davantage la justice du justiciable à travers la proximité des Cours et Tribunaux ;
- Promouvoir la récompense du mérite et lutter contre l'impunité ;
- Lutter contre l'instrumentalisation des médias ;
- Instaurer une dose de proportionnelle pour les élections communales et locales afin que les minorités soient mieux représentées dans les organes délibérants ;
- Améliorer la communication du Gouvernement afin d'informer les citoyens en temps réel ;
- Organiser des débats publics sur les textes fondamentaux, sur les activités et les grandes décisions sur la vie de la Nation ;
- Promouvoir un véritable changement de comportement pour l'émergence d'une culture nationale adaptée aux changements et aux exigences de la mondialisation ;
- Refonder l'Etat sur des bases plus égalitaires ;
- Vulgariser les textes fondamentaux en les traduisant dans les langues nationales ;
- Améliorer le système de communication et de redevabilité des gouvernants ;
- Développer des mécanismes de contrôle citoyen à travers les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour mieux lutter contre la corruption et le népotisme ;
- Améliorer la communication gouvernementale sur les réalités nationales et les actions entreprises en faveur des différentes régions ;
- Accélérer le processus de justice transitionnelle ;
- Relire la charte des partis pour en réduire le nombre et réviser les conditions du

financement public de ces partis politiques ;

- Organiser les élections législatives avant l'élection présidentielle et tenir compte de la représentation des maliens de l'extérieur à l'Assemblée Nationale ;
- Réviser les textes régissant les rapports de l'Etat et des Organisations non gouvernementales et des associations de développement ;
- Réglementer la création des partis politiques ;
- Ouvrir un débat national sur les symboles et les institutions de l'Etat : Constitution, drapeau, capitale nationale etc.
- Renforcer les capacités de la société civile.

7.2. Portant sur la sécurité

- Impliquer et responsabiliser les populations à la base dans la prévention et la gestion des conflits ;
- Réconcilier les forces armées et de sécurités et encourager le pardon mutuel pour plus d'unité et d'efficacité dans la mission régaliennne de défense et de sécurité.
- Intensifier les actions pour éradiquer l'insécurité au centre du Mali en prévenant les risques d'un embrasement de la zone ;
- Accélérer le processus de désarmement, et la réinsertion des ex-combattants dans les meilleurs délais ;
- Dépolitiser et reconstruire les forces de défense et de sécurité et assurer leur déploiement sur l'ensemble du territoire national ;
- Redéployer l'Armée reconstituée pour la sécurisation des personnes et des biens ;
- Créer la confiance entre les Forces armées de défense et de sécurités reconstituées, les forces étrangères et les citoyens ;
- Refonder le système national de défense et de sécurité;
- Instaurer un système de recrutement juste et équitable de tous les enfants du pays dans les forces armées et de sécurité ;
- Mettre en place un système de prélèvement obligatoire pour le renforcement des capacités des forces armées et de sécurité tout en mettant en place les meilleures conditions de gestion transparente des fonds avec redevabilité obligatoire à la nation Malienne.
- L'application sans délai de la loi sur les pupilles de la nation et de l'état en date de décembre 2016.

- Repenser le système de sécurité à l'intérieur et aux frontières ;

- Promouvoir le développement comme vecteur de sécurisation des zones frontalières.

7.3. Portant sur la gestion des diversités et la lutte contre les formes d'exclusion

- Intensifier les échanges culturels entre le nord et le reste du territoire national, compte tenu de l'important rôle de la culture dans le développement afin de bénéficier au maximum des apports de nos communautés ;
- Elaborer une nouvelle charte pastorale pour tenir compte du poids du secteur de l'élevage dans l'économie malienne ;
- Lutter contre la stigmatisation, l'amalgame et la suspicion entre les communautés ;
- Accélérer la création des collectivités territoriales dans les nouvelles régions ;
- Introduire dans le curriculum l'enseignement de l'histoire de toutes les communautés maliennes ;
- Elaborer un système efficace de gestion et de promotion de la diversité culturelle, linguistique et religieuse ;
- Contribuer à la réconciliation des communautés nationales notamment à Kidal, et dans les régions du centre du pays où le tissu social est profondément altéré ;
- Organiser des caravanes culturelles pour informer et sensibiliser autour des résultats

de la Conférence d'Entente nationale et des conditions de l'élaboration d'une charte nationale ;

- Promouvoir les Autorités Traditionnelles en laissant à chaque fraction, village ou quartier le libre choix de s'autogérer car au Mali il n'existe ni canton ni tribu, la féodalité et l'oligarchie sont bannies de la république. Il ne saurait donc y avoir de suprématie d'une communauté sur d'autres ;
- Traiter dans l'équité toutes les communautés maliennes par l'état, qui doit s'assumer devant ses devoirs régaliens de protection des citoyens sans distinction aucune ;
- Développer des programmes d'échanges inter et intracommunautaires ;
- Promouvoir le leadership, le développement et l'autonomisation des femmes en particulier nomades et rurales ;
- Revoir le contenu des prêches et renforcer l'éducation religieuse ;
- Encourager les programmes artistiques et culturels entre toutes les femmes à travers les thématiques sur la paix,
- Mettre en place des cellules de paix dans les communes pour promouvoir le vivre ensemble
- Promouvoir les outils traditionnels de la paix à travers les religieux, les chefs coutumiers et traditionnels
- Prendre en compte les femmes nomades dans les projets de développement du nord
- Faire participer les femmes et les jeunes à la mise en œuvre de l'Accord de paix ;
- Promouvoir une culture de paix et de dialogue avec tous les fils de la nation y compris avec des islamistes maliens une fois que leurs préoccupations, comprises, n'entament pas l'unité nationale et les fondements de la république ;
- Promouvoir et sauvegarder les cultures locales ;
- Promouvoir l'enseignement et l'usage des langues nationales et leurs alphabets sur une base équitable ;
- Augmenter le nombre de stations de télévision dans les régions.

7.4. Portant sur le développement socio-économique et la gestion des ressources naturelles

- Améliorer l'accès des populations aux services publics de bas : éducation, santé, sécurité alimentaire, infrastructures de transport etc. ;
- Impliquer les associations et organisations des victimes des différentes crises dans le processus de la réconciliation nationale ;
- Soutenir la réinsertion socioprofessionnelle des victimes ;
- Veillez à une juste répartition de la richesse nationale aussi bien en ressources humaines qu'en ressources économiques ;
- Elaborer un schéma national et consensuel d'aménagement et un plan de développement participatif de toutes les régions ;
- Réduire les écarts de développement entre les régions par des projets structurants des sociétés industrielles et des unités de petites et moyennes entreprises ;
- Soutenir l'émergence du secteur privé dans les régions défavorisées ;
- Faciliter l'exploitation des ressources minières (phosphates de Bourem, manganèse d'Ansongo) ;
- Soutenir l'émergence des industries culturelles nationales.

7.5. Portant sur la promotion des valeurs sociétales et du sens civique

- Promouvoir la prise d'engagements sur les valeurs communes et les codes de conduite qui doivent sous tendre toutes les actions à mettre en œuvre. Il s'agit notamment de promouvoir : les valeurs de liberté pour tous les maliens, la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national, les valeurs de travail,

de justice et d'équité ;

- Prendre en compte des points de vue des confessions religieuses qui jouent un rôle déterminant dans la recherche de compromis lors des différends entre les populations ;
- Utiliser le génie malien en recourant aux canaux et mécanismes traditionnels de prévention et de règlement de conflits en renforçant les rôles des chefferies traditionnelles, des religieux et des communicateurs traditionnels dans le processus de réconciliation nationale ;
- Prendre en compte, des valeurs et des dimensions culturelles et culturelles de toutes les régions du Mali ;
- Promouvoir la culture de la paix par les médias en faveur de la paix ;
- Intégrer les diplômés arabophones (non utilisation des cadres arabophones dans l'administration centrale et décentralisée) ;
- Enseigner l'éducation civique et morale dans les écoles pour susciter le respect des symboles de la République (le drapeau national sur l'ensemble du pays), la devise du pays, l'Hymne national ;
- Renforcer la cellule familiale ;
- Développer une politique de la Famille et mettre l'Homme au cœur des priorités
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies pour un Vivre-ensemble ;
- Promouvoir les mécanismes traditionnels de résolution des conflits comme, les parentés à plaisanterie, le rôle du Kadi ;
- Instituer une journée nationale de la parenté à plaisanterie.

7.6. Portant sur la paix et la réconciliation nationale

- Instaurer une journée de réconciliation et de pardon au Mali, au cours laquelle le Président de la République devra prononcer un discours à la nation ;
- Edifier un mémorial de toutes les victimes des crises maliennes depuis l'indépendance pour que tout le monde se reconnaisse et fasse le deuil ;
- Mettre en application du décret relatif au dédommagement des victimes de la crise de 2012 ;
- Réconcilier les familles des Anciens Présidents de la République et faire en sorte qu'ils demandent au besoin le pardon pour les crimes commis sous leurs régimes ;
- Accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
- Doter le Ministère de la Réconciliation nationale des moyens humains, matériels et financiers pour réaliser ses missions ;
- Veiller à une mise en œuvre correcte, efficace et diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- Elaborer un système de communication, d'information et de sensibilisation sur ledit Accord ;
- Créer un cadre réglementaire permettant d'établir et/ou de renforcer la confiance entre les populations d'une part et d'autre part entre elles et les autorités politiques et administratives et militaires;
- Instituer un système permanent de conférences nationales, régionales et locales pour anticiper sur les crises et les conflits ;
- Prendre en compte dans la révision de la Constitution toutes les dispositions de l'Accord à portée nationale;
- Négocier avec les belligérants du centre en l'occurrence Ahmadou Koufa tout en préservant le caractère laïc de l'état ;
- Négocier avec les extrémistes religieux du Nord en l'occurrence Iyad Ag Agali tout en

préservant le caractère laïc de l'état;

- Bannir toutes sortes d'amalgame, discrimination et de stigmatisation ;
- Réconcilier tous les fils du Mali (dont les frères Imghads et Ifoghas pour résoudre le problème de Kidal et ceux du centre du Mali des régions Mopti et Ségou.) avant de finaliser la charte pour la paix, l'unité et la réconciliation Nationale ;
- Créer des cadres de concertation permanente des communautés pour consolider la paix ;
- Dédommager les victimes des différentes rébellions, traiter et réparer matériellement toutes les injustices en restituant les biens spoliés par l'Etat ou les groupes armés.

7.7. Recommandations spécifiques

- Relayer auprès de l'ensemble des populations le consensus obtenu auprès des populations le consensus obtenu par la Conférence sur le concept de l'AZAWAD ;
- Régler la mésentente entre les mouvements signataires : CMA et Plateforme pour permettre le retour de tous les ressortissants de Kidal qui le désirent ;
- Assurer le retour effectif et dans les meilleurs délais de l'Etat malien avec ses symboles dans toute la partie septentrionale du Mali et dans le delta central ;
- Prioriser les actions permettant le retour des déplacés et des réfugiés dans les meilleures conditions en prenant en compte leurs besoins essentiels ;
- Eriger en système législatif de discrimination positive en faveur des femmes en matière d'élections dans les concours et examens, les nominations dans les institutions, et corps de l'état et en matière de recrutement.
- Compte tenu du taux de chômage élevé chez les jeunes, une discrimination positive en faveur de cette composante de la nation doit être adoptée en matière de recrutement, de nomination dans les services publics de l'Etat, en matière de concours, d'examen, et d'élection, et aussi dans les forces armées de sécurité.
- Eriger en système législatif de discrimination positive en faveur des personnes vivant avec un handicap en matière d'élections, dans les concours et examens, les nominations dans les institutions, et corps de l'état et en matière de recrutement.

7.8. Adresses particulières

La Conférence a :

- adressé une motion de remerciement à la Médiation Internationale chargée du suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger ;
- adopté une résolution relative au parachèvement de l'élaboration de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Bamako, le 02 avril 2017

La Conférence